

Interview : Reinhard Schnidrig, Inspecteur fédéral de la chasse, s'exprime pour la première fois en détail concernant les loups hybrides en Suisse

Le laboratoire veut analyser encore une fois tous les loups avec une méthodologie plus pointue

BERN : Quand un loup est-il un loup et quand est-il un hybride, donc un croisement entre un loup et un chien ? Depuis un certain temps déjà cette question se discute en Suisse. Le « Walliser Bote » voulait en savoir plus à ce sujet. Il a interrogé le Valaisan Reinhard Schnidrig, inspecteur fédéral de la chasse, de la faune sauvage et de la biodiversité, qui s'occupe auprès de la confédération du dossier loup.

Reinhard Schnidrig, des croisements entre loups et chiens domestiques, c'est-à-dire des descendants provenant d'accouplements entre chien et loup ont été démontrés en Allemagne en 2003 et 2017. Est-ce que de tel preuves existent également en Suisse ?
Non, un relevé provenant d'un accouplement direct entre loups et chiens domestiques n'a pas encore été prouvée en Suisse. De telles naissances hybrides seraient optiquement et génétiquement identifiables.

Le monitoring loup se base en Suisse surtout sur des analyses génétiques. Est-ce qu'avec ce système les hybrides peuvent être identifiés d'une manière fiable ?
Oui, si un assez grand nombre de tests ADN et noyaux de chromosomes peut être examiné. Il est évident que les analyses génétiques amènent plus de conclusions que les comparaisons optiques. C'est pourquoi, nous essayons, depuis 20 ans déjà, d'obtenir dans notre pays, des échantillons d'excréments, salive ou tissu d'un maximum de loups pour une analyse génétique. Il s'agit de loups arrivés en Suisse et d'animaux nés chez nous.

Quelles conclusions en tirez-vous ?

D'une part, nous pouvons dire de quelle population les loups proviennent et d'autre part, il est également possible de discerner des hybrides provenant de croisements entre chiens domestiques et loups.

Des hybrides n'ont pas encore été détectés ?

Nos analyses de tous les échantillons jusqu'en 2015 n'ont pas donné de croisements directs entre chiens domestiques et loups.

Qu'en est-il des rétrocroisements ?

Pendant il est difficile de reconnaître des rétrocroisements entre hybrides provenant d'un mélange direct entre loups purs. C'est pourquoi, l'université de Lausanne étudie actuellement, à notre demande, avec une méthodologie plus pointue, encore une fois tous les cas connus en Suisse jusqu'en 2017. Par une comparaison doublée du nombre de sections d'ADN nous espérons obtenir de nouvelles explications concernant des croisements plus anciens. En effet, il est connu que dans les populations d'origine en Italie et France des croisements existent et il est naturellement possible que de tels hybrides Chien-Loup arrivent en Suisse.

En Allemagne c'était à chaque fois une louve qui s'est accouplée avec un chien errant. Est-ce que les loups mâles s'accouplent moins souvent avec des chiennes errantes ?

Cela semble en effet être le cas. Également en Scandinavie et des pays de l'Europe du sud, il s'avère que les hybrides proviennent souvent d'accouplement de louves avec un chien errant puisqu'elles ne trouvent pas de partenaire loup.

Peut-on distinguer les hybrides des vrais loups par des signes extérieurs ?

Cela est possible chez les croisements directs entre loups et chiens domestiques, ceux-ci portent à part égale des gènes de loup et de chien. De tels hybrides se distinguent du loup par des oreilles plus grandes, une fourrure noire et une pigmentation claire du nez. En cas de rétrocroisement de tel hybrides avec des loups, une telle distinction devient très difficile. Après un premier rétrocroisement avec 75 % de part de loup cela peut encore éventuellement réussir, mais déjà un deuxième rétrocroisement avec 87,5 % de part de loup et tous les suivants avec plus de 90 % de part de loup cela devient impossible.

La loi suisse sur la chasse oblige de tirer les hybrides chez les animaux sauvages. Est-ce seulement valable que pour le loup ?

Non, cela est valable pour tous les croisements entre mammifères sauvages et oiseaux avec des animaux domestiques.

En tant qu'Inspecteur fédéral de la Chasse en Suisse avez-vous déjà donné l'ordre d'abattre des hybrides dans la population sauvage ?

Oui, on observe de temps en temps des croisements entre bouquetins et chèvres domestiques. Quand nos gardes-chasse observe de tels hybrides et nous les annoncent, nous donnons l'ordre de les tirer.

Selon la loi, quand un loup n'est plus un loup mais un croisement, un hybride ?

Selon la protection des espèces et selon la loi fédérale de la chasse, les hybrides entre animaux sauvages et animaux domestiques sont à éliminer jusqu'au rétrocroisement de deux générations, à savoir des hybrides qui ont plus que 10 % de gènes d'animaux domestiques.

Qu'en est-il de la troisième génération ?

Des rétrocroisements à partir de la troisième génération sont considérés comme des animaux sauvages, puisqu'il n'y a plus de chance de les reconnaître d'un point de vue optique, comme croisement. Étant donné que les croisements d'un accouplement direct peuvent être identifiés presque toujours visuellement, ils doivent être éliminer par tir de prélèvement. Ainsi il est possible d'éviter des rétrocroisements qui sont visuellement très difficile à reconnaître.

Des études en Italie et en France prouvent des croisements entre loups et chiens.

Quelle importance donnez-vous à ces études en vue de la population des loups en Suisse ?

Ces études sont importantes. Nous essayons en Suisse de compléter avec nos études ce monitoring génétique en Europe. En Italie comme en France des chiens errants qui forment des fois même des bandes sont un phénomène connu. C'est pourquoi, un danger latent y existe que des croisements entre loups et chiens errants arrivent. En Suisse nous n'avons pas de chiens errants, c'est pourquoi le danger d'hybrides est bien plus faible.

On sait que les loups peuvent faire de très grands déplacements. C'est pourquoi, la thèse qu'un hybride italien arrive en Suisse est tout à fait plausible.

Oui, bien sûr. Il est bien possible que des hybrides du loup arrivent du sud. Mais avec notre monitoring génétique, nous devrions les identifier, surtout avec la nouvelle méthode plus pointue.

En théorie, un tel hybride immigré en Suisse, pourrait s'accoupler avec un vrai loup. Dans un tel cas, parle-t-on toujours d'un vrai loup ?

Bien sûr qu'un tel scénario est possible. Mais comme déjà mentionné précédemment, de tels rétrocroisements font partie des animaux sauvages à partir de la troisième génération puisque visuellement on ne peut plus les distinguer des vrais loups. Il ne faut pas oublier que tous les chiens domestiques sont des descendants du loup. Donc, nos chiens sont des loups, des loups domestiqués en quelque sorte.

Au point de vue génétique ils sont très liés, et le génome du chien est une partie du génome du loup. L'aspect physique des hybrides qui ont été croisés pendant deux, trois générations avec le loup, s'adapte très rapidement à nouveau à la forme basique.

La confédération ne se base que sur le laboratoire universitaire de Lausanne en ce qui concerne la génétique du loup en Suisse. Pourquoi cela ?

L'université de Lausanne a mis en place un institut spécialisé en ce qui concerne la génétique des populations d'animaux sauvages. Cet institut a une renommée internationale. Et il a, entre-temps, rassemblé beaucoup d'expérience. En plus, il a une base de données de génomes des loups et des chiens qui est exceptionnelle.

En Suisse, on entend toujours des voix qui demandent que d'autres institutions soient consultées pour avoir un deuxième avis en ce qui concerne la génétique. Voyez-vous des possibilités pour remplir cette demande ?

L'université de Lausanne collabore étroitement avec des instituts génétiques de la population en France et l'Institut Senkenberg en Allemagne. Ces laboratoires échangent des échantillons et font des analyses de contrôle. Les résultats de tous ces laboratoires se recoupent.

Qu'en est-il de l'Italie d'où nos loups proviennent ?

La collaboration avec l'Italie est un peu compliquée, surtout par le fait qu'ils font faire analyser un grand nombre d'échantillons en Montana aux États Unis. La demande de deuxièmes avis et études de contrôle sont donc déjà monnaie courante. Ces laboratoires renommés font un travail efficace et fiable.

En Suisse, chaque année les gardes-chasse envoient des centaines d'échantillons de traces de loup pour une analyse d'ADN à KORA. Combien ces analyses coûtent à la confédération, à savoir aux cantons ?

Nous collectons en Suisse chaque année entre 350 et 600 échantillons. Leur analyses coûtent à la confédération environ 160'000 francs suisses. Les cantons ne participent que pour la récolte des échantillons, il n'y a pas de participation financière de leur part.